

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-AC344

présenté par
Mme Bourouaha et M. Maillot

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	121 000 000
Jeunesse et vie associative	121 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
TOTAUX	121 000 000	121 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les crédits alloués au développement du service civique sont en baisse de 114 millions d'euros, soit – 19,74 %, pour cette année 2026.

Le service civique s'inscrit dans un objectif de développement des politiques de jeunesse favorisant l'insertion des jeunes à travers leur engagement. Il permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de réaliser une mission d'intérêt général visant à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. À l'échelle nationale 150 000 jeunes s'engagent chaque année grâce à ce dispositif.

Cette baisse des crédits aura donc un impact négatif direct sur le nombre de contrats de service civique, sur le monde associatif ainsi que sur la jeunesse et la vie démocratique et la cohésion sociale de notre pays.

Nous proposons de réaffecter à cette action les crédits qui lui étaient consacrés tout en compensant l'inflation.

L'action 04 du programme 163 est abondée de 121 millions d'euros en AE et CP.

Les crédits sont prélevés sur l'action 02 du programme 219.

Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.